

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — Express.
7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
12 — 38 — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Documents Officiels.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'Intérieur et de la Guerre,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Tout département dont la frontière se trouve, par un point quelconque, à une distance de moins de cent kilomètres de l'ennemi est déclaré en état de guerre. Cette déclaration est faite par le chef militaire du département, aussitôt qu'il a connaissance de l'approche de l'ennemi à la distance sus-énoncée, et est immédiatement rendue publique, à la diligence des autorités civiles et militaires.

Tous les avis concernant la marche de l'ennemi sont transmis directement, par la voie la plus prompte, aux chefs militaires et aux préfets des départements situés dans un rayon de cent kilomètres au moins dans le sens de la marche de l'ennemi.

Art. 2. — L'état de guerre entraîne les conséquences suivantes :

Le chef militaire du département convoque, toute affaire cessant, un comité militaire de cinq membres au moins et neuf au plus. Ce comité se compose, outre le chef militaire qui le préside, d'un officier du génie ou, à défaut, d'artillerie, d'un officier d'état-major, d'un ingénieur des ponts-et-chaussées et d'un ingénieur des mines. A défaut de ces divers fonctionnaires, les membres sont choisis parmi les personnes qui, à raison de leurs aptitudes ou de leurs antécédents, s'en rapprochent le plus.

Le comité, après avoir visité, s'il y a lieu, le terrain, désigne dans les 48 heures, à partir de la déclaration d'état de guerre, les points qui lui paraissent les plus favorablement situés pour disputer le passage à l'ennemi.

Ces points sont immédiatement fortifiés à l'aide de travaux en terre, d'abattis d'arbres et autres moyens d'un emploi rapide et peu dispendieux. Ces fortifications prendront, selon le cas, le caractère d'un camp retranché pouvant contenir tout ou partie des forces disponibles du département, et recevront, s'il y a lieu, de l'artillerie. Chacune des voies par lesquelles l'ennemi est supposé pouvoir avancer recevra au moins un système de défense semblable, dans les limites du département. Il ne sera fait exception que lorsque la voie sera déjà commandée dans le département par une place fortifiée.

Art. 3. — Le comité militaire ou les membres délégués par lui auront droit de réquisition directe sur les personnes et les choses pour procéder à l'établissement des travaux sus-mentionnés. Ils paieront les dépenses à l'aide de bons délivrés par eux, et qui seront acquittés sur les fonds du département ou des communes, ainsi qu'il sera dit plus loin.

Art. 4. — Dès que le chef militaire du département jugera qu'un des points ainsi fortifiés est menacé, il y dirigera les forces nécessaires à la défense. Ces forces seront empruntées, soit aux troupes régulières ou auxiliaires du département, non-utilisées pour les opérations du corps d'armée en campagne, soit à la garde nationale sédentaire. A cet effet, le chef militaire jouira du droit de convoquer les gardes nationales jusqu'à 40 ans, de telle commune qu'il désignera. Il aura le commandement en chef de toutes les forces ainsi réunies, et présidera lui-même à la défense.

L'officier du grade le plus élevé après lui commandera sur un autre point.

Art. 5. — Si un passage est forcé par l'ennemi, on veillera à rétablir la fortification aussitôt que possible, de manière à couper la retraite à l'ennemi, et ce passage sera gardé jusqu'à ce que le chef militaire juge l'ennemi suffisamment éloigné.

Art. 6. — Tant que dure l'état de guerre d'un département, les gardes nationaux convoqués à la défense sont placés sous le régime des lois militaires; s'ils manquent à l'appel où s'ils n'accomplissent pas leurs devoirs de soldat, ils sont passibles des peines prévues par le code de l'armée.

A défaut d'uniforme, les gardes nationaux convoqués doivent porter le képi afin de constater leur qualité militaire.

Ils doivent au moyen des bons qui leur seront remis par les soins du comité militaire se pourvoir de vivres pour trois jours, sans préjudice des approvisionnements de tous genres que le comité militaire aura pu réunir directement sur les lieux.

Art. 7. — Les bons délivrés par le comité militaire sont reçus comme espèces dans les caisses publiques et acquittés au moyen d'un emprunt contracté au nom du département par le conseil général, et, si le conseil général a été dissous, par une commission départementale nommée par le préfet.

Art. 8. — Dès la publication du présent décret, les préparatifs de défense ci-dessus prescrits commenceront d'urgence dans les départements compris dans la zone de guerre (jusqu'à 100 kilomètres au moins de l'ennemi), et les départements au delà de cette zone se livreront aux études préliminaires tendant à déterminer les points à fortifier ultérieurement.

Les officiers du génie de tous grades, occupés au service courant ou attachés à des corps en campagne, mais non indispensables aux opérations de ces corps, se feront connaître immédiatement au délégué du ministre de la guerre, qui leur donnera des destinations dans les départements, pour être attachés aux comités militaires et y diriger les travaux de défense prescrits par ces comités.

Art. 9. — Les chefs militaires des départe-

ments sont rendus personnellement responsables de l'organisation de la défense et de la résistance à opposer à l'ennemi.

Tours, 17 octobre 1870, 11 h. 15 matin.

CIRCULAIRE.

Des nécessités impérieuses ont imposé à M. Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur et de la Guerre, le devoir de se rendre immédiatement à l'armée des Vosges, qui a la mission d'arrêter la marche des Prussiens sur Lyon.

L'absence de M. Gambetta sera de courte durée. On l'attend à Tours dans trois jours.

Les anciens artilleurs sont appelés immédiatement à faire partie de la troupe mobilisée. Les volontaires qui voudront s'engager dans l'artillerie seront enrôlés sans retard et dirigés sur Angers.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* donne les nouvelles suivantes, que confirment les autres journaux.

« Orléans est toujours occupé par les Prussiens. Ils se sont emparés de tous les établissements publics de la ville, la poste, la banque, la recette générale, la préfecture, et y ont installé une administration à eux. Le préfet, M. Pereira, est prisonnier dans ses appartements, et Mgr Dupanloup lui-même est captif dans son palais, avec un factionnaire à sa porte.

« La somme réclamée à la ville a été d'abord de 4 millions; mais, à la suite de pourparlers, cette exigence énorme s'est réduite à 2 millions, qui auraient été payés dans la journée de samedi sans préjudice d'autres réquisitions, et du pillage de certains magasins.

« Comme nous l'avons dit, les zouaves pontificaux et la garde mobile se sont admirablement conduits. Les zouaves n'ont eu que 15 ou 16 blessés, malgré la vaillance et l'élan qui, vers la fin de l'action, ont arraché au général de la Motterouge le cri de : Vivent les zouaves !

« C'est dans le petit bois de Cercottes que se sont battus les volontaires de l'Ouest.

« Les turcos n'ont pas été moins intrépides, et ils ont fait subir à l'ennemi des pertes considérables.

« Enfin la légion étrangère s'est magnifiquement comportée : c'est elle qui a défendu le faubourg Bannier où les projectiles ennemis l'ont décimée. Elle y a perdu, outre plusieurs officiers, son brave commandant M. Arago, qui la soutenait de ses paroles et de son exemple.

« La retraite de l'armée sur la rive gauche s'est opérée en bon ordre, et avec tout le matériel intact.

« Samedi matin, nos troupes, cantonnées à

la Ferté, occupaient une bonne position en se préparant à reprendre l'offensive, et, d'après nos informations, des engagements assez vifs auraient eu lieu dans le Val de la Loire entre les avant-postes.

« Le bourg de la Ferté est entièrement désert : pas une maison n'est ouverte. Tous les habitants ont fui dans la direction du Centre. Le service du chemin de fer ne se fait plus que jusqu'à la Motte-Beuvron, qui est devenu tête de ligne de ce côté.

« Le général de la Motterouge, relevé de son commandement, a fait ses adieux aux troupes. Il a traversé le camp, escorté d'un détachement de lanciers, et emportant, dit-on, les regrets des soldats. »

Tours, le 16 octobre.

A l'heure où nous écrivons, lisons-nous dans l'*Union libérale*, nous n'avons reçu aucune nouvelle des deux armées qui sont en présence à la Ferté-St-Aubin. On a fait courir ce matin à Tours le bruit d'une grande bataille qui se serait livrée, suivant les uns, tout près d'Orléans, suivant d'autres à Lamotte-Beuvron. Ce sont là, croyons-nous, des rumeurs sans fondement. La journée d'hier paraît, comme celle de la veille, avoir été remplie par des reconnaissances et des engagements d'avant-postes; mais il n'y aurait pas eu d'action générale.

Nous apprenons au dernier moment que l'armée française s'est repliée hier en bon ordre sur Lamotte-Beuvron. Sa retraite n'a pas été inquiétée par les Prussiens, qui continuent d'occuper Orléans et le Val.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bagnaux et Châtillon (Seine), 13 oct.

Le combat livré par les Parisiens entre Bagnaux et Châtillon, a été admirable.

Pendant notre reconnaissance, l'ennemi a subi des pertes considérables.

Les mobiles de l'Aube et de la Côte-d'Or se sont particulièrement distingués.

Le comte de Dampierre, commandant des mobiles de l'Aube, est tombé glorieusement sur le champ de bataille.

Plusieurs batteries prussiennes ont été démontées.

Nos troupes sont rentrées dans la soirée dans leurs lignes, avec un ordre admirable, et toutes les parties du plan concerté ont reçu leur complète exécution.

Les marins qui occupent le fort de Montrouge ont couvert la retraite par un tir d'une remarquable précision.

Il faut en dire autant des forts de Vanves et d'Issy.

Le château de Saint-Cloud est brûlé.

Paris est animé d'une résolution patriotique qui s'affirme plus énergiquement que jamais.

Le Gouvernement de la défense a passé la

revue de la garde nationale au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Belfort, 15 octobre, 10 h. 52 m.

Le colonel Keller, commandant les francs-tireurs des Vosges, informe qu'un combat très-vif a eu lieu hier vers deux heures, entre Sultz et Guebwiller. Les francs-tireurs et les gardes nationaux ont arrêté l'ennemi dans sa marche.

Bien que les nouvelles qui nous arrivent avec le ballon monté par M. de Kératry n'augmentent pas sensiblement la portée des succès qui nous avaient été annoncés dans la proclamation de M. Gambetta, nous ne les considérons pas moins comme bonnes et excellentes. Elles ne nous apprennent pas, il est vrai, si nous avons pu conserver quelques-unes des positions dont nous nous sommes emparés; nous ignorons toujours si nous nous sommes maintenus à Saint-Cloud, si nous avons détruit les travaux de l'ennemi à Châtillon; mais nous savons que toute la garnison de Paris est animée d'une résolution et d'une ardeur indomptables, et cela seul est déjà fort rassurant et du meilleur augure pour l'avenir.

Ce qui nous inquiète, en revanche, c'est de n'avoir reçu depuis plusieurs jours aucun renseignement sur la situation de notre armée de la Loire. D'après la dernière dépêche, datée du 14, 10 heures du soir, notre quartier-général était à la Ferté Saint-Aubin; y est-il encore aujourd'hui? n'a-t-il point été attaqué depuis notre échec? Nous sommes réduits sur ce point aux conjectures.

Nous ne saurions du reste trop déplorer que nos généraux conservent si obstinément, sous la République, la mauvaise habitude, qu'ils avaient sous l'Empire, de ne jamais publier de rapports sur les combats qu'ils viennent de livrer.

Pourquoi le commandant du 15^e corps n'a-t-il point fait connaître, au moins approximativement, les pertes qu'il a essayées dans les deux engagements qui ont eu lieu en avant d'Orléans? Les Prussiens prétendent avoir, dans le premier seulement, pris trois canons et fait 2,000 prisonniers. N'aurons-nous aucune information officielle pour contrôler les assertions de l'ennemi?

Tous les journaux ont reproduit une dépêche adressée à la date du 13 octobre par le sous-préfet de Neufchâteau au ministre de la guerre, laquelle dépêche se terminait par ces mots:

« Il a passé ce matin, Meuse, dix trains remontant vers Paris, chargés de troupes. »

Il résulte des termes de cette dépêche, qu'à l'heure présente le chemin de fer de l'Est existe encore, et que les Prussiens se servent de cette voie de communication rapide, pour faire venir de la Prusse les renforts, les vivres et les munitions qu'il leur faut pour continuer leur guerre contre la France.

Pour qu'il en soit ainsi, les Prussiens ont dû établir de Paris à Saverne, c'est-à-dire pendant un parcours de plus de cent vingt lieues de longueur, des sentinelles chargées de veiller à la conservation de la voie ferrée, et d'empêcher les habitants du pays, les soldats, les gardes mobiles ou les francs-tireurs, d'enlever les rails et de faire sauter les ponts et les tunnels.

On se demande comment il se fait qu'une aussi fragile défense n'ait pas été détruite et brisée sur vingt, sur cinquante, sur cent points différents; car enfin, bien que la Champagne, la Lorraine et l'Alsace soient occupées par les armées prussiennes, cette occupation, quelque complète qu'elle soit, ne saurait s'opposer à ce que des francs-tireurs et des paysans, qui ne manquent ni d'adresse ni d'audace, ne profitassent de la nuit pour se porter en forces sur des points isolés, attaquer les factionnaires, et procéder en quelques minutes (car il ne faut point davantage, ainsi que les uhlands prussiens nous l'ont prouvé si souvent), à la destruction, ou tout au moins à l'obstruction de la voie.

Le *Standard* a publié une lettre écrite il y a quelques jours par M. Blount, le banquier de la rue de la Paix, à l'un de ses amis à Londres. Après des détails intéressants et connus de tous maintenant sur la situation morale et matérielle de Paris, M. Blount termine par des appréciations fort sensées au sujet de l'attitude des cabinets étrangers et celui de Londres notamment, et des dispositions énergiques de la France:

« On négocie pour la paix; mais rappelez-vous ce que je vous dis, la France n'acceptera pas de conditions déshonorantes, et j'entends par là toute cession de territoire ou de vaisseaux de guerre; elle aimera mieux lutter jusqu'à la fin, et, après avoir perdu Paris, défendre jusqu'à sa dernière forteresse. On consentirait à payer une indemnité en argent, parce que l'opinion publique reconnaît que le dernier gouvernement a déclaré la guerre mais; ni le gouvernement actuel ni aucun autre ne pourrait persuader à la nation de faire davantage.

« D'ailleurs aucune paix ne sera durable si la France perd une partie de son territoire, et ni la délégation présente, ni celles qui suivront pendant des années, n'accepteraient une semblable cession. Ce serait la guerre éternelle. »

Une lettre de Paris, du 3 octobre, contient en post-scriptum:

« On dit que le général américain Burnside a rapporté de Ferrières à M. Jules Favre, une note de M. de Bismark qui contiendrait des conditions moins dures pour la paix. M. Jules Favre, après avoir consulté ses collègues, s'occupe de rédiger une réponse à cette note. »

On lit dans le *Moniteur universel*:

« M. Burnside a dû partir dimanche pour le quartier-général prussien.

« Le général américain a eu samedi une seconde entrevue avec M. Jules Favre. Il était accompagné du ministre des États-Unis, M. Washburn.

« Dans cet entretien, a-t-il été question de la guerre actuelle? Quoique des gens se prétendant bien informés assurent que la politique a été entièrement étrangère à ces entrevues, on nous permettra de douter de leurs assertions.

« Ces allées et venues ne peuvent être, en effet, motivées par de simples relations de politesse.

« M. de Bismark, comprenant enfin que la prise de Paris est impossible et que l'armée prussienne est menacée de se voir anéantie sous nos murs par les forces de Paris et les armées de la province qui ne tarderont pas à se jeter sur ses derrières, ne demanderait pas mieux, dit-on, que de se retirer. On assure que le roi Guillaume et M. de Moltke ne sont pas tout-à-fait de son avis, mais qu'ils consentiront à écouter nos propositions.

« Après la déclaration de M. de Bismark à M. Jules Favre, la seule proposition que nous puissions faire au roi Guillaume, c'est de retirer ses troupes au plus vite de France, et de se tenir pour satisfait si nous ne lui réclamons pas d'indemnité. Qu'il renonce à ses prétentions sur l'Alsace et la Lorraine, qu'il garde Napoléon III, et nous le tiendrons quitte. »

Le *Times*, qui n'est pas suspect de partialité en faveur de la France, augure bien du résultat de la mission de M. Thiers à Vienne. Il pense que les conférences de l'ancien ministre de Louis-Philippe avec le chancelier de l'empire austro-hongrois produiront de bons effets au point de vue du rétablissement de la paix.

Un journal russe qui, en général, est favorable à l'Allemagne, écrit: « En laissant toute liberté à la Prusse de régler ses frontières à l'Ouest et d'acquiescer l'Alsace et la Lorraine, nous devons, par des motifs stratégiques, demander la cession à la Russie de la ville de Mesnel avec le territoire situé sur la rive droite du Niémen. » (*Gazette de Cologne.*)

Il résulte de toutes les correspondances prussiennes publiées par les journaux de Vienne, que les grandes difficultés qu'éprouve la Prusse pour nourrir son armée devant Paris, remplissent le quartier-général de sérieuses appréhensions.

Ces correspondances reconnaissent que dans le combat livré le 6 octobre à Saint-Remy (Vosges), les mobiles, les francs-tireurs et la ligne, sous le commandement du général Dupré, ont fait bonne contenance. Elles s'étonnent seulement que là comme à Arthenay, les Français ont toujours opéré avec des forces inférieures.

La lettre suivante, de M. Prouteau, quoique de date déjà ancienne, ne présente pas moins de l'intérêt. Nous devons sa communication à l'obligeance de M. Maurice Ernoult.

« Paris, 1^{er} octobre 1870.

« Cher cousin,

« Un mot à la hâte par le ballon de demain dimanche pour vous dire:

« 1^o Que je n'ai reçu de vous aucune nouvelle;

« 2^o Que la situation de Paris reste la même, l'ennemi se trouvant dans l'impuissance d'attaquer, comme nous de trouer ses lignes.

« Notre défense, je vous le répète, est formidable, et Paris ne sera pas pris, grâce à l'enthousiasme de ses défenseurs et à la sûreté de ses fortifications. Mais nous demandons une chose, le déblocage par les armées de la Loire, de la Bretagne ou de Lyon, Paris ne pouvant pas rester des mois entiers sans s'alimenter au dehors.

N'importe! on ne murmure pas, et c'est là ce qui me paraît presque un prodige, connaissant les mœurs et habitudes des Parisiens, un vrai prodige de patriotisme auquel il convient encore d'ajouter la vie des remparts qui prend la garde nationale à 6 heures du matin pour ne la rendre qu'à 10 heures du lendemain, et cela avec un entrain et un élan que je ne puis trop admirer. Or, vous savez que je suis sobre de compliments.

« Toute la journée d'hier a été terrible, par les reconnaissances offensives à trois lieues de nos murs. Sur un seul point nous avons éprouvé des pertes sensibles, y compris la mort d'un général, mais par une suite d'infamies de la part des Prussiens: comme de mettre la crosse en l'air, ce qui signifie que l'on se rend, puis quand on a été près d'eux, de tirer à bout portant sur nos pauvres soldats sans défense; comme encore d'endosser l'habillement de nos mobiles et de nous massacrer quand on doit se croire avec des amis; comme enfin, d'arborer le drapeau d'ambulance sur une maison, toute crénelée à l'intérieur, et de laquelle ils ont fusillé nos soldats à bout portant, alors que l'on devait croire à une maison de blessés.

« Cependant, jusqu'ici pas un obus sur Paris qui tient l'ennemi à distance, même des forts, pas même un Prussien osant s'aventurer sous les feux de ceux-ci, qui démontent les batteries ennemies dès leur construction. Par conséquent, pas de surprises possibles; pas de possibilité aussi de songer à une attaque sérieuse. Donc, investissement, voilà tout jusqu'à présent.

« Or, cela ne saurait durer ni pour nous, ni pour eux qui commencent également à ne plus trouver de vivres: nos éclaireurs, qui leur prennent ce qui leur arrive (200,000 fr. de fromage de Hollande, l'autre jour), les harcèlent sur tous les points à la fois.

« Quant aux troupes mobiles, volontaires ou régulières, tout le monde fait son devoir, de la façon la plus admirable; et vous ne feriez pas la moindre différence entre les boulevards d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. — C'est tout dire.

« Et il y a de quoi rire vraiment du caractère français: une division qui venait hier de repousser l'ennemi, ne s'est-elle pas avisée d'entrer dans une salle de danse, et d'y pincer un rigodon, en l'honneur de sa petite victoire. —

Entrez donc dans Paris avec de pareils gailards aux portes!

« On prie de donner aux lettres le moins de papier possible. Je finis donc en vous embrassant tous et pour deux, qui tous les jours vont dîner au restaurant faute de pouvoir dîner chez eux.

« Ecrivez toujours, votre lettre parviendra.

J. PROUTEAU. »

M. FLOURENS.

M. Flourens, à la suite de la manifestation qui avait eu lieu à l'hôtel-de-ville, sous sa direction, pour demander l'établissement d'une commune de Paris, avait donné sa démission de chef de bataillon de la garde nationale.

La lettre suivante explique pour quels motifs il est revenu sur cette résolution.

Elle est adressée à M. Tamisier, général de la garde nationale:

« Paris, 7 octobre 1870.

« Monsieur le général,

« Malgré votre acceptation de ma démission, je me vois obligé, pour conserver l'ordre et la paix dans Paris, d'y maintenir mon commandement.

« Il est inutile de vous dire que je n'abandonne rien de mes réclamations et que cette démarche est convenue avec tout mon état-major.

G. FLOURENS. »

On lit dans le *Siècle* du 14 octobre:

« Une certaine agitation s'est produite à Paris le 10. On parlait une fois encore de nous ne savons quelle manifestation imposante et armée en faveur de la commune de Paris.

« M. Flourens, major-général, devait la diriger, disait-on, bien que, dans une réunion tenue la veille à Belleville, il eût été désavoué par les trois quarts des chefs de bataillon.

« Malgré le désaveu, M. Flourens aurait voulu prendre une revanche de sa manifestation avortée.

« Vers midi, il aurait fait battre la générale à Belleville.

« Des groupes s'étant formés sur différents points, on a appris qu'ils agissaient de renouveler ce qui avait déjà si mal réussi. Les uns ont trouvé la manifestation intempestive, les autres opportune.

« Cependant, informé de ce qui se passait, le gouvernement, quoique confiant dans le bon esprit de la population parisienne, crut devoir faire battre le rappel.

« A cinq heures, 10,000 gardes nationaux prenaient position sur la place de l'Hôtel-de-Ville, bien résolus à protéger le gouvernement provisoire.

« La manifestation projetée et commandée par le major-général Flourens n'ayant réuni que quelques bataillons incomplets et en nombre relativement insignifiant, elle s'est dissoute d'elle-même.

« M. Jules Ferry a adressé une patriotique allocution aux officiers de la garde nationale, accourus pour protéger l'Hôtel-de-Ville; il a annoncé, en terminant, que le ministre de l'intérieur était arrivé à bon port, qu'un deuxième pigeon en avait apporté la nouvelle.

« Cette bonne nouvelle, jointe à l'avortement de la manifestation, a produit le meilleur effet. »

« 45 officiers du corps de M. Flourens lui ont déclaré formellement qu'ils ne le suivraient à aucun prix dans la voie des perturbations anti-patriotiques où il a essayé, à diverses reprises, de les entraîner.

« Il paraît, en outre, que certains chefs de bataillon les plus populaires dans les faubourgs, notamment M. de Fonvielle, se seraient formellement ralliés à la politique de M. Rochefort. »

L'ARRESTATION DE M. SAPIA.

Voici la relation des faits qui ont motivé l'arrestation du commandant Sapia: cette relation nous est communiquée par les gardes nationaux du 146^e bataillon.

Le 8 octobre, vers six heures et demie du soir, le citoyen Sapia, chef du 146^e bataillon de

la garde nationale, a fait battre le rappel pour rassembler ses hommes, en leur faisant dire de prendre toutes leurs cartouches, avec menace de faire fusiller ceux qui feraient de l'opposition.

Le bataillon étant réuni, le citoyen Sapia a signifié à ses hommes qu'il allait les mener à l'Hôtel-de-Ville pour exiger les élections communales immédiates; qu'une députation de 80 hommes entrerait à l'Hôtel-de-Ville; que si le général Trochu et les autres membres du Gouvernement de la défense nationale ne se rendaient pas à leur volonté, ils devraient les fusiller et les jeter par les fenêtres; prétendant qu'il n'était pas vrai qu'il y eut une armée de la Loire, et que nous n'avions pas de canons; que le Gouvernement de la défense nationale mentait et trahissait la nation.

Les citoyens, indignés de cette proposition de trouble et d'assassinat, ont immédiatement arrêté leur indigne commandant, qui leur faisait l'insulte de les prendre pour la populace de Bismark; ils l'ont conduit à l'état-major de la garde nationale, et l'ont remis entre les mains du citoyen Tamisier, commandant supérieur.

Les citoyens du 146^e bataillon ne veulent se servir des armes et des munitions qui leur sont confiées que pour combattre les Prussiens et maintenir l'ordre et la liberté dans Paris.

Ils repoussent avec horreur toute idée de guerre civile; ils regardent comme ennemis de la République ceux qui la rendraient odieuse à la province par leurs excès; ils déclarent traîtres à la patrie ceux qui travailleraient à réaliser les espérances de Bismark, en empêchant la défense par les émeutes; ils ne veulent pas faire couler le sang de leurs frères, mais se joindre à leurs enfants qui sont aux avant-postes, pour repousser au plus tôt l'ennemi qui souille le sol de la patrie.

Vive la République!

Vive Trochu!

Vive le Gouvernement de la défense nationale!

Mort aux Prussiens!

(Suivent les signatures de 16 capitaines et officiers de différentes compagnies du 146^e bataillon et de 75 gardes nationaux faisant partie des 4^e et 5^e compagnies qui ont arrêté le commandant Sapia.)

Une lettre adressée de l'Italie à l'Indépendance donne les nouvelles suivantes de M. Emile Ollivier :

« Biella, 28 septembre.

« Lectrice assidue de votre très-intéressant journal, je m'imagine que vous recevrez avec intérêt quelques détails sur un personnage qui a joué un grand rôle politique en France. Je veux parler de M. Emile Ollivier. Ces détails, je les ai recueillis de sa bouche, ayant eu l'occasion de le rencontrer chez un de nos principaux manufacturiers.

« Après cela je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Ollivier n'est pas en Angleterre, comme l'ont annoncé les journaux, d'après le journal *la France*. A son renversement du ministère, il s'est rendu en Italie, pour essayer officieusement de convaincre nos principaux hommes d'Etat de la nécessité de venir en aide à la France. Il s'est adressé notamment à MM. Rattazzi et Ricasoli; ayant échoué, il retournait chez lui, lorsque son frère Adolphe tomba dangereusement malade à Turin. Il s'y arrêta pour le soigner. C'est là que la révolution française l'a trouvé.

« Depuis, son frère était entré en convalescence, il s'est rendu tout près de Biella, à Pollone, chez un des députés les plus libéraux et les plus respectés du Piémont, M. Cesare Valerio, frère du célèbre Lorenzo. Il vit là dans la solitude, préparant un ouvrage en deux volumes intitulé : *Mon ministère du 2 janvier*. — Le premier aura pour titre : *le Plébiscite*; et le second : *la Guerre*. Dans ce second volume, il prétend prouver que la guerre n'a été provoquée ni par l'empereur, ni par la France, mais par la Prusse. Il est plein de confiance et de tranquillité, il se prépare à rentrer en France dès que l'état de son frère sera complètement satisfaisant.

Comme il a été un ami constant de l'Italie, il a été accueilli à Turin et dans toutes les villes qu'il a traversées avec une sympathie très-empressee. »

UN NOUVEAU PIERRE L'ERMITE.

On écrit de Cahors, le 4 octobre :

Il faudrait aujourd'hui en France beaucoup de prédicateurs comme le P. Joachim, un capucin qui a prêché, dimanche, à Cahors, dans l'église Saint-Barthélemy. Il a produit un grand effet, par des accents d'un patriotisme ardent, élevé, impérieux, pour ainsi dire. Laissant de côté les allures ordinaires de la prédication, il n'a parlé que du pays, des Prussiens, du devoir sacré pour chacun de courir immédiatement aux armes : nouveau Pierre l'Ermite et nouveau Bridaine, il électrisait son auditoire par une éloquence simple, mais puissante, comme ce qui vient d'un noble cœur.

Je me suis fait présenter au P. Joachim. Il m'a raconté qu'il venait de la Bretagne et de la Vendée, qu'il a parcourues en soulevant les populations au nom de la patrie. Il parle avec admiration de l'enthousiasme de ces pays, où chacun s'armera comme il pourra, mais s'armera. Il a prêché dernièrement, en plein air, devant 12,000 auditeurs, qu'il a vus animés d'amour pour la France et de fureur contre les Prussiens. Il m'a dit qu'il ne résisterait pas au désir de marcher à la tête des combattants, mais qu'il regrettait de ne pouvoir user de l'épée ou de fusil. Je lui ai répondu qu'il avait pour lui l'exemple de l'évêque Adhémar, qui, pour ne pas verser le sang et rester fidèle à la loi évangélique, assomma les ennemis avec une masse d'armes.

On écrit de Tours, le 12 octobre au *Phare de la Loire* :

« Décidément les gardes mobiles se conduisent bien, et ce sont, malgré leur inexpérience, nos meilleures troupes.

« Dans les combats autour d'Orléans, les bataillons de ligne ont lâché pied, se sont débandés; les mobiles ont tenu bon, supporté le choc avec l'aplomb et la solidité de vieilles troupes, et couvert la retraite.

« Je n'en suis pas surpris, sachant que la moralité du soldat, son éducation, son moral, pour tout dire en un mot, sont la mesure exacte de sa force : la bonne conduite, la discipline, la sobriété, supposent le courage.

« La garde mobile compte dans ses rangs beaucoup de jeunes hommes instruits, sérieux beaucoup de fils de famille dont l'éducation est supérieure au niveau moyen. Elle représente véritablement l'image exacte de la nation dans toutes ses parties : elle a une valeur morale et intellectuelle remarquable; de là sa discipline et son courage. Et, sans généraliser plus qu'il ne convient, il faut bien reconnaître que les bataillons nouveaux de l'armée active comptaient dans leurs rangs bien des hommes à qui la discipline et la tempérance sont également étrangères. Les incidents qui se sont passés hier à la gare de Tours, lors du départ des troupes, ont fait ressortir énergiquement ces différences. La garde mobile, armée seulement de fusils à piston, défilait dans la cour en rangs serrés avec le plus grand ordre, le plus parfait silence, avec rapidité et précision.

La troupe de ligne mêlait au contraire ses rangs, des soldats ivres haranguaient les assistants, se plaignant ou criant à la trahison. Des scènes regrettables se sont produites. Il ne m'a pas été difficile de comprendre pourquoi ceux-ci pouvaient lâcher pied, pourquoi ceux-là devaient se battre admirablement. Si nous avons éprouvé un échec à Orléans, c'en est la véritable cause; il convient cependant de dire que le général de la Motterouge, — immédiatement révoqué de ses fonctions, — avait engagé, comme toujours, 18,000 hommes contre 40,000, tandis que les forces stationnées à Vierzon, à Blois, demeuraient inactives.

Il ne m'est pas permis d'aller plus loin dans la voie des renseignements; mais tout porte à croire que, sous la direction plus active et

plus énergique du général d'Aurelle de Paladine, la fâcheuse retraite d'avant-hier sera promptement réparée. Il ne sera que temps : l'échec subi à Orléans, et celui qui l'a suivi près de La Ferté, rendent nécessaire une prompt revanche.

Le plan des Prussiens se dessine clairement : marcher sur Vierzon, couper les communications entre Tours et Bourges, marcher vers Blois et menacer Tours, voilà l'objectif qu'ils se proposent. Il est temps de rompre ce plan et de maintenir intacte la ligne de la Loire.

Sur les combats d'Orléans, les détails commencent à être connus. L'artillerie est arrivée trop tard; elle a pu se replier et se mettre hors de danger. Les mobiles ont, les derniers, repassé la Loire. Le faubourg Bannier a été incendié, du moins en partie; mais le ralliement de nos troupes a pu se faire sans obstacle.

Pour les articles non signés : P. Gobet.

Nouvelles Diverses.

Une lettre de M. Gambetta au général Cambriels, informe ce dernier de la nomination de Garibaldi au commandement des compagnies franches des Vosges, avec une brigade de gardes mobiles.

— Bourbaki serait nommé commandant en chef de l'armée de la Loire.

— Une lettre d'Alençon annonce que tous les Prussiens qui se trouvaient dans les parages de la Normandie ont disparu, rappelés précipitamment vers Paris.

— On annonce que la sortie de Paris du 12 ne comprenait pas moins de 120,000 hommes, fortement appuyés par des canons et des mitrailleuses.

— On télégraphie de Marseille, le 13 oct. :

Un arrêté de M. Esquiros qui a été affiché, vient de suspendre la *Gazette du Midi* jusqu'à nouvel ordre, pour cause de sûreté publique.

La journée s'est passée sans désordre. M. Canzio, gendre de Garibaldi, est arrivé hier au soir.

M. Esquiros a reçu une pétition demandant que l'évêque de Marseille donne sa démission et que son remplaçant soit pris dans le clergé de Marseille.

Par arrêté de M. Esquiros, la congrégation des jésuites de Marseille est dissoute. Les pères sont expulsés; sous trois jours ils doivent être conduits à la frontière. Leurs biens sont provisoirement séquestrés.

— On annonce que M. Gambetta désavoue hautement les procédés arbitraires dont on a usé envers le *Défenseur de Saint-Etienne* et la *Gazette du Midi*.

Des instructions auraient été immédiatement transmises par lui, pour que la mesure qui a frappé ces deux journaux de suspension soit rapportée.

— M. Alphonse Esquiros a donné sa démission de commissaire extraordinaire dans le département des Bouches-du-Rhône.

Espérons que le gouvernement profitera de l'occasion pour se faire représenter par un homme capable de faire cesser le déplorable état de choses dont Marseille a trop longtemps donné le spectacle.

— Le comte de Kératry est parti le 14 octobre, de Paris, à dix heures du matin. Le ballon qui le portait a pris terre près Bar-le-Duc (Meuse). Il a pu échapper aux poursuites de l'ennemi.

La descente du ballon s'étant opérée avec une rapidité vertigineuse, M. de Kératry a été légèrement blessé à la tête et à une jambe.

M. de Kératry est arrivé à Tours, encore souffrant des blessures reçues dans sa descente.

— Depuis le 11 courant, de nouvelles pièces de cinq francs en argent, frappées à Bordeaux, sont mises en circulation.

Ces pièces sont à l'effigie de la République, avec ces mots : *République française*, et sur le

cordons : *Dieu protège la France*. On a fait usage des coins de 1848, et l'on a remplacé cette dernière date par celle de 1870.

— Frédéric-Charles est toujours malade. D'après d'autres versions, il a été blessé par un soldat français. On doit le transporter au quartier-général de Pont-à-Mousson.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les travaux de défense de notre ville contre l'invasion des Prussiens sont commencés. Une barricade est élevée à l'entrée du faubourg de la Croix-Verte.

La compagnie d'artillerie de la garde nationale de Saumur a fourni un brigadier et huit canoniers pour la compagnie d'artillerie mobilisée qui se forme à Angers.

Mgr l'évêque d'Angers vient d'adresser une circulaire aux communautés religieuses de son diocèse pour les inviter « à souscrire sans retard à l'emprunt départemental voté par le conseil général de Maine-et-Loire pour l'armement des gardes nationales. »

Par arrêté municipal de la ville de Nantes, en date du 4 courant, lequel a été approuvé par M. le préfet, la voie publique partant de la place du Commerce et longeant la promenade de la Bourse, précédemment dénommée quai Henri Chevreau, portera à partir de ce jour le nom de quai Uhrich.

LES PROPHÉTIES.

Nous sommes, dans les circonstances actuelles, sous le coup d'une avalanche de prophéties. Chacun produit la sienne, qu'il a détournée dans quelques vieux papiers, au milieu desquels elle était enfouie depuis longues années.

Bien qu'il ne faille pas attacher à toutes ces prédictions une importance que rien ne justifie, on n'est pas moins forcé de reconnaître que plusieurs s'accordent sur différents points.

En voici d'abord une, publiée, sans indication, par le *Phare de la Loire*, dans son numéro du 7 octobre. C'est M. Le Gall, propriétaire à Napoléon-Ville, qui en a transmis à la feuille nantaise les passages les plus sailants :

« En ce qui concerne la première moitié du XIX^e siècle, la prophétie dit qu'en ajoutant deux semaines d'années (14 ans) à la 1^{re} année du siècle (1800), on obtient une année funeste pour la France (1814), année d'invasion et de misères de toutes sortes. Si à 1800 on ajoute trois semaines d'années (21), on obtient l'année de la mort de l'empereur Napoléon I^{er} (1821), etc. Si l'on passe à six semaines d'années (42), on arrive à l'année de la mort du duc d'Orléans (1842). Sept semaines d'années (49), donnent l'année où commence le pouvoir de l'héritier collatéral de l'empereur I^{er}.

« A partir de là, la prophétie ajoute :

« Ce pouvoir cessera après trois semaines d'années (21) » Et, en effet, 1849 plus 21 années, donnent l'année 1870.

« En ce temps là, ajoute la prophétie, la nation germanique envahira la France et pénétrera jusqu'aux portes de Paris; mais la France ne périra pas. Ces événements arriveront avant le 10^e mois de la 10^e semaine d'années (avant octobre 1870); mais ce mois ne se terminera pas sans un immense désastre pour les Germains. Malheur au vieux despote! malheur à son conseiller! Ils seront maudits de tous! Le sang versé criera vengeance contre eux! Je vois la terre couverte de cadavres! Les Germains sont en fuite, traqués de toutes parts par les fils des Gaulois et des Francs, transportés de rage et de colère! Je vois un massacre inouï! L'Europe en frémit de crainte et d'horreur! Le vieux despote est occis et les vainqueurs

» ne s'arrêtent que sur le grand fleuve (le Rhin). »

Voici maintenant les prédictions du P. Souffrant; elles sont connues depuis longtemps et ont un certain crédit en Anjou, en Bretagne et en Vendée :

M. Souffrant, curé de Montmusson, avait prédit longtemps avant 1814 et 1815, à tous ses amis, tous les événements accomplis à cette époque. Aussi s'empressa-t-on de lui demander, en 1819, si pour l'avenir il n'aurait pas encore quelques révélations. Il répondit à leurs désirs et écrivit lui-même un long récit auquel nous empruntons, à titre de document, les passages suivants :

« Ne vous réjouissez pas trop de la Restauration, dit-il, car votre joie ne sera pas longue. La branche aînée des Bourbons quittera encore la France. Le moment sera proche lorsqu'on arrangera partout les chemins vicinaux. Sous le règne de l'usurpation, un mouvement sera tenté dans la Vendée (1832); mais ce sera peu de chose. L'usurpation sera chassée à son tour. Le moment de sa chute sera proche lorsque l'on voyagera avec la plus grande rapidité. Je ne sais comment cela se fera, mais je crois voir que l'on ira avec la vitesse de l'oiseau. La chute de l'usurpation arrivera aussi dans un moment de grande prospérité et lorsque l'on dira généralement que je me suis trompé (1).

La République sera alors proclamée, et vous verrez partout de grands bouleversements et des essais de République dans toute l'Europe. Après la République, il y aura un Bonaparte qui aura assez de puissance pour battre monnaie. Mais cela ne durera pas. Bonaparte tombera.

C'est alors qu'arriveront les grands événements. Ces événements seront très-proches quand vous verrez des guerres en Italie et que l'Autriche sera diminuée par suite de ces guerres. Lorsque le nombre des vrais légitimistes sera tellement petit qu'à vrai dire on les comptera, c'est que les bouleversements annoncés ne seront pas éloignés. Un des signes qui annoncera aussi les grands événements, ce sera lorsque Bonaparte changera la monnaie (2).

Le St-Père quittera ses Etats à cause des tribulations et des chagrins que lui causera ce Bonaparte.

Lors des grands événements, les bouleversements seront épouvantables, des cris sans nombre seront proférés. Les cris qui domineront seront : Vive la République ! Vive Napoléon ! Vive le grand monarque.

La religion sera persécutée. Le sang coulera par torrents dans le Nord et dans le Midi. Je vois le sang couler comme la pluie, par un jour d'orage. Paris sera abîmé. Mais au milieu de toutes ces calamités, l'Ouest

(1) En 1848, tous ceux qui avaient connaissance de ces prophéties, avaient perdu toute confiance en elles.

(2) La monnaie divisionnaire a été changée il y a environ 18 mois.

sera épargné, du moins en grande partie, à cause de sa foi.

Il viendra un moment où on croira tout perdu, et c'est alors que tout sera sauvé; car entre le cri : *tout est perdu* et celui *tout est sauvé*, il n'y aura pour ainsi dire pas d'intervalle.

Les puissances étrangères s'armeront et marcheront sur la France. La Russie viendra abreuver ses chevaux dans le Rhin, mais elle ne le passera pas.

Alors le grand monarque sera montré. Il fera des choses si extraordinaires, que les plus incrédules seront obligés de reconnaître le doigt de Dieu. Il aura une grande puissance, et il n'y aura plus pour ainsi dire en Europe que deux Empires : l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident.

Sous le règne du grand monarque, la religion sera honorée. La Russie se convertira, et elle aidera la France à rendre la paix et la tranquillité au monde entier.

Il y aura aussi un Concile général, malgré les oppositions qu'il pourra rencontrer. »

Sur bien des points, cette prophétie semble d'accord avec celle de la religieuse de Blois, que nous avons déjà publiée.

AUX HÉROS DU BOCAGE ET DE LA VENDÉE DE 1870.

Lève-toi, Vendéen, et saisi ton armure, Pour repousser au loin cette cohorte impure Que vomit de son sein ce sauvage pays, Qu'on appelle la Prusse, écume de bandits ! Ils ont passé le Rhin pour dévorer la France, Ils viennent la souiller de leur sale présence. Mais leurs féroces cris ont troublé le repos Des braves endormis au fond de leurs tombeaux : Cathelineau, Stofflet, l'intrépide Charrette, Secouant le finceul de leur sombre retraite, Ont appelé leurs fils : « Enfants, rassemblez-vous, » Défendez la Patrie et mourez comme nous, » Combattez en chrétiens pour la gloire éternelle : » La palme vous attend : c'est la palme immortelle ! » Nous vous avons légué nos sabres, nos fusils, » Sachez vous en servir, si vous êtes nos fils. » Vous portez notre nom, montrez votre courage, » Et nous reconnaitrons les enfants du Bocage. » Ces héros laborieux ont reconnu la voix De leurs pieux aïeux qui savaient à la fois Et gagner la bataille et cultiver la terre ; Ils ont dit : Saisissons notre armure guerrière, Écrasons sous nos pieds cet infâme ennemi, Fléau du genre humain, que l'enfer a vomis ; Que le ciel en nos mains dépose sa vengeance, Et nous saurons punir l'ennemi de la France. Prions et combattons pour la France et l'Autel, C'est ce que veut de nous le Souverain du Ciel. Vivons pour la Patrie et mourons pour sa gloire, C'est là le vrai moyen d'obtenir la victoire.

R. B...

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le décret du Gouvernement de Tours du 13 courant, relatif aux effets de commerce, est rapporté et remplacé par le décret suivant du Gouvernement de Paris en date du 11 octobre, publié dans le Journal officiel du 12, arrivé aujourd'hui à Tours :

Art. 1^{er}. — La prorogation de délai accordée

par la loi du 13 août et le décret du 10 septembre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à compter du 14 octobre courant. Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et au décret sus-visés.

Art. 2. — Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Point de nouvelles ce matin de l'armée de la Loire. L'ennemi s'est montré de nouveau à Beaugency et occupe toujours Meung, mais avec des forces peu considérables, ce qui permet de supposer qu'il a renoncé pour le moment à menacer Blois et Tours, soit pour se replier vers Paris, soit, ce qui nous paraît plus probable, pour pousser vers le Sud et inquiéter Bourges.

Blois, 16 octobre, 11 h. 25.

Ce matin, sur la rive gauche de la Loire, en avant de Saint-Sauveur-des-Caux, une trentaine de uhlands mis en déroute par francs-tireurs de la Dordogne et de Tours. Une vingtaine de Prussiens blessés, des chevaux démontés, un ou deux prisonniers, officiers de uhlands tués. Les autres s'enfuient sur Lally.

A la suite d'explications échangées avec les autorités prussiennes, les membres du conseil municipal d'Abliis, faits prisonniers par les Prussiens, ont été mis en liberté.

Bruxelles, le 17 octobre.

L'Etoile Belge a reçu une dépêche, datée de Mariembourg, le 16.

Cette dépêche annonce qu'un ballon, parti de Paris à sept heures du matin, avec quatre voyageurs et deux sacs de dépêches, est descendu près de Mariembourg, à une heure. L'aérostat était dirigé par M. Godard fils.

Paris continue de se défendre héroïquement.

Hier (le 15 octobre) une bataille a eu lieu sous les murs de Paris. Trois mille Prussiens y aurait été tués.

Nous apprenons que M. de Kératry est parti cette nuit pour l'Espagne, chargé d'une mission particulière.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

La rentrée du pensionnat de M^{lles} BERGAULT, place du Petit-Thouars, aura lieu le lundi 3 octobre.

M^le Augustine BERGAULT donnera, comme par le passé, des leçons particulières. (359)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ANONYME, 16, place Vendôme, Paris. Opérations de Banque et de Bourse. Emissions, souscriptions. Régociations de toutes valeurs. Participations aux emprunts publics. Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. E. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY, ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

Marché de Saumur du 15 octobre.

Table with columns for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc., and their prices.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices for Coteaux de Saumur 1869, Ordinal, Saint-Léger, Le Puy-N.-D., La Vienne, Souzay, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigny, Chinon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE OU A LOUER Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine, LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181) A CÉDER MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE ET JOUETS D'ENFANTS, A Saumur, rue Saint Jean, n° 48. Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET. Bail à la volonté de l'acquéreur. Toutes facilités du propriétaire, M^le Olivier de Laleu. (316) A LOUER PRÉSENTÉMENT, UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot. S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

BOULANGERIE A CÉDER de suite, S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement. PRODUITS JULYSSE ROY DE POITIERS VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS GLUTEN-VERON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers. Quai de Limoges, 157, à Saumur. DENTISTE, REILLANT,

AVIS AUX MAISONS DE MERCERIE. FILS D'ALSACE DMC MM. DOLLFUS-MIEG ET Co, A MULHOUSE, font savoir que, malgré la situation difficile où se trouve l'industrie, ils sont à même d'expédier les fils d'Alsace, cotons à coudre et à broder, qu'on avait l'habitude de demander à leur dépositaire à Paris, M. Auguste Simon, privé dans ce moment de la possibilité d'expédier en province. MM. Dollfus-Mieg et Co désirent qu'on leur envoie les ordres à Mulhouse, en prenant simplement la précaution d'en adresser une copie non affranchie à messieurs Dollfus-Mieg et Co, aux soins de Messieurs de Speyr et Co, à Bâle (Suisse). Par ses communications toujours faciles avec Bâle, tête d'un réseau de chemins de fer, Mulhouse conserve la possibilité de diriger en tout temps,

par chemin de fer, des envois sur le midi, le centre, l'ouest, le nord-ouest, et même le nord de la France, relié à Bordeaux par un service de bateaux à vapeur. Les provinces désolées par la guerre restent seules inaccessibles. De plus grands délais de route étant inévitables, on est prié de commettre à l'avance. Les expéditeurs prendront à leur charge une partie des frais de transport, chaque fois que l'importance des demandes ne donnera pas lieu à la franchise de port complète. Mulhouse, le 1^{er} octobre 1870. CHARBONS DE TERRE Anglais et Français. COKE ET CHARBON DE BOIS. La Compagnie des Mines de Blanzy a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur. On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois. Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364) Saumur, P. GODET, imprimeur.

par chemin de fer, des envois sur le midi, le centre, l'ouest, le nord-ouest, et même le nord de la France, relié à Bordeaux par un service de bateaux à vapeur. Les provinces désolées par la guerre restent seules inaccessibles. De plus grands délais de route étant inévitables, on est prié de commettre à l'avance. Les expéditeurs prendront à leur charge une partie des frais de transport, chaque fois que l'importance des demandes ne donnera pas lieu à la franchise de port complète. Mulhouse, le 1^{er} octobre 1870. CHARBONS DE TERRE Anglais et Français. COKE ET CHARBON DE BOIS. La Compagnie des Mines de Blanzy a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur. On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois. Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364) Saumur, P. GODET, imprimeur.